



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

31 MARS 2025

ID : 085-200061265-20250327-2025_3_03-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 19

DELIBERATION
DL CIAS 2025-3-03

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 31 MARS 2025

- la publication le : 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Céline DELOMME, Nadine LECART, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Mylène BLANCHARD à Christine BERNARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Céline DELOMME à Dominique MALARY, Nadine LECART à Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU à Maryse AUGUIN.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Affectation des résultats de fonctionnement 2024

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2024 de chacun des budgets du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de la manière suivante :

➤ CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	58 926,89 €	5 351,00 €	- €
Recettes	40 305,61 €	48 750,25 €	- €
Solde d'exécution	- 18 621,28 €	43 399,25 €	- €
Résultats reportés N-1	- 37 591,99 €	208 889,49 €	
Résultat au 31/12/2024	- 56 213,27 €	252 288,74 €	- €

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE présente un déficit de fonctionnement de 56 213.27 € et un excédent de la section d'investissement de 252 288.74 €.

Le budget du CHT étant clos au 31/12/2024, il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- Le déficit de fonctionnement reporté (article 002) au budget principal CIAS à hauteur de 56 213.27 €
- L'excédent d'investissement reporté (article 001) au budget principal CIAS à hauteur de 252 288.74€

➤ Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	6 113 794,91 €	39 526,84 €	1 322,46 €
Recettes	6 390 217,13 €	27 976,10 €	966,00 €
Solde d'exécution	276 422,22 €	- 11 550,74 €	- 356,46 €
Résultats reportés N-1	130 197,78 €	- 9 427,64 €	
Résultat au 31/12/2024	406 620,00 €	- 20 978,38 €	- 356,46 €

Le Compte Administratif 2024 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 406 620.00 € et un déficit de la section d'investissement de 20 978.38€ et un déficit sur les restes à réaliser de 356.46 €.

À la suite de la clôture du budget du CHT au 31/12/2024, les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement sont intégrés aux résultats du budget du CIAS.

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats comme suit :

- A l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 350 406.73 €.
- A l'excédent d'investissement reporté (article 001) à hauteur de 231 310.36 €.

➤ EHPAD DE LA CHAIZE GIRAUD

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	201 600,94 €	78 139,71 €	- €
Recettes	161 551,75 €	131 153,18 €	- €
Solde d'exécution	- 40 049,19 €	53 013,47 €	- €
Résultats reportés N-1	- 236 767,40 €	330 554,40 €	
Résultat au 31/12/2024	- 276 816,59 €	383 567,87 €	- €

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe EHPAD HARMONIE présente un déficit de fonctionnement de 276 816.59 € et un excédent d'investissement de 383 567.87 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au déficit de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 276 816.59 €

➤ RESIDENCE AUTONOMIE SAINT MAIXENT SUR VIE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	716 316,06 €	79 961,63 €	
Recettes	892 347,96 €	85 495,42 €	- €
Solde d'exécution	176 031,90 €	5 533,79 €	- €
Résultats reportés N-1	- 100 228,86 €	12 957,06 €	
Résultat au 31/12/2024	75 803,04 €	18 490,85 €	- €

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES présente un excédent d'exécution de la section de fonctionnement en 2024 de 176 031.90 €, le solde du compte 1190 « report à nouveau » au 31/12/2023 est débiteur de 100 228.86€ €. La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 18 490.85 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au financement de mesures d'investissement (compte 10682) à hauteur de 13 667€
- Au compte 1100 « report à nouveau » à hauteur de 62 136.04€

➤ SERVICE AIDE et ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	95 683,44 €	- €	
Recettes	125 054,43 €	- €	
Solde d'exécution	29 370,99 €	- €	
Résultats reportés N-1	- 22 889,87 €	- €	
Résultat au 31/12/2024	6 481,12 €	- €	

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe SERVICE d'AIDE et d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE présente un excédent d'exécution de la section de fonctionnement en 2024 de 29 370.99 €, le solde du compte 1190 « report à nouveau » au 31/12/2023 est débiteur de 22 889.87 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au compte 1100, « report à nouveau » à hauteur de 6 481.12 €.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants, R.2311-11 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants, et R.314-51,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2024,

Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2024, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE »

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 28 mars 2025,
Le Vice-Président du CIAS**

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.